

Date de dépôt : 13 octobre 2021

Rapport

de la commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat ouvrant un crédit d'investissement de 28 000 000 francs supplémentaire à la loi 12464 ouvrant un crédit de renouvellement de 179 225 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement des Hôpitaux universitaires de Genève et aux investissements liés à la pandémie de coronavirus

Rapport de M. Grégoire Carasso

Mesdames et
Messieurs les député-e-s,

La commission des travaux (ci-après la Commission) a étudié ce projet de loi lors de ses séances des 7 et 14 septembre 2021 sous la présidence de M. Olivier Cerutti. Elle a été assistée par M. Stefano Gorgone, secrétaire scientifique au SGGC et M. Matthias Bapst, responsable du budget des investissements au DF. Les procès-verbaux de ces séances ont été rédigés par M^{me} Garance Sallin. Que toutes ces personnes soient remerciées du soutien apporté aux travaux de la Commission.

Audition de M. Mauro Poggia, conseiller d'Etat, M. Michel Clavel, directeur financier (DSPA), M. Alain Kolly, directeur général adjoint (HUG), M^{me} Estelle Guéry, adjointe de direction à la direction des finances (HUG) et M. Fabrizio Marcuzzi, architecte au département d'exploitation (HUG).

Le Conseiller d'Etat explique que ce complément au crédit de renouvellement de 179 225 000 F concerne des investissements faits par les HUG à la demande du département dans le cadre de la crise sanitaire, mais également d'autres investissements, qui se révèlent aujourd'hui

indispensables pour maintenir les prestations des HUG. Ce projet d'investissement est inscrit comme projet de première priorité dans le PDI 2022-2031.

M. Kolly rappelle qu'il était venu en avril 2019 devant la Commission pour parler du crédit de renouvellement, et qu'il avait évoqué un certain nombre de projets pour lesquels les HUG allaient probablement venir demander des compléments. Ce projet de loi a trois objectifs : 1) financer les équipements qui ont été acquis dans l'urgence pour répondre aux besoins des patients atteints du Covid, en particulier aux soins intensifs ; 2) assurer les investissements nécessaires à l'adaptation des urgences pour séparer de manière pérenne les flux des patients Covid et non-Covid ; et 3) réaliser cinq projets immobiliers. Les investissements Covid qu'ils ont dû faire durant la crise s'élèvent à 8 323 000 F. Il y a eu la séparation des flux des urgences entre patients Covid et non-Covid (900 000 F), les équipements liés au coronavirus (respirateurs, moniteurs, échographes, automates, etc., 6 053 000 F), et les systèmes d'information qu'il a fallu adapter, notamment pour la vaccination (1 370 000 F).

Pour ce qui concerne les cinq projets immobiliers, on trouve premièrement le projet RUFO (regroupement des unités forensiques du milieu ouvert) à 3.5 MF. Il y a un besoin urgent d'augmenter le nombre de places en milieu ouvert (il en existe 27 dans les unités Lilas et Seran de Belle-Idée) ; l'ambition est de regrouper l'activité en rénovant pour cela le bâtiment des Platanes de Belle-Idée. Il y a deuxièmement le projet qui vise à sécuriser le tunnel de Beau-Séjour (6 MF). La demande d'autorisation a déjà été déposée. Ce tunnel relie tout le site de Beau-Séjour aux bâtiments principaux et n'est aujourd'hui plus aux normes. Il faut faire une rénovation sécuritaire du tunnel pour pouvoir continuer à l'utiliser. Il est prévu également l'ajout d'une sortie de secours et un petit bout de tunnel permettant de connecter le bâtiment principal au centre de chirurgie ambulatoire qui est en train d'être construit. Troisièmement, on trouve le projet de rénovation de la route de Belle-Idée (4 MF). Les HUG ont des accords avec les TPG pour que des lignes de bus traversent tout le site, mais il n'y a aucun cheminement piéton, ni pour les vélos. De plus, l'éclairage est extrêmement défaillant. Il faut donc pouvoir aménager et sécuriser cette route. Il y a quatrièmement le projet de réaménagement de l'accueil de Cluse-Roseraie (3 MF). Le Léman Express est fonctionnel, avec une sortie à proximité de l'hôpital, mais décentrée par rapport à la rotonde, accès principal de l'hôpital. Ce projet vise à réaménager l'ensemble de l'accueil pour pouvoir favoriser un flux direct pour les patients, visiteurs et collaborateurs depuis le Léman Express jusqu'au bâtiment principal des HUG. Enfin, il y a le projet qui a pour but la

rénovation des friches suite aux déménagements des laboratoires à Batlab (3 177 000 F). Ils n'ont pas les investissements nécessaires pour pouvoir aménager ces plateaux ambulatoires pour les patients, qui ne sont actuellement pas dignes d'un hôpital universitaire.

Un commissaire PLR est surpris par le montant qui représente 15% de surcoût par rapport au crédit voté en 2019. Face une telle diversité de projets, où sont les priorités ? M. Poggia répond que, outre l'investissement Covid, les projets sont des projets immobiliers qui sont des crédits de renouvellement qui, en tant que tels, sont en dessous du seuil à partir duquel un crédit d'ouvrage est nécessaire ; c'est pour cette raison qu'ils ont été groupés. Il ne s'agit pas d'un surcoût, ce sont des investissements complémentaires à ce qui a été déjà soumis à la Commission. Il faut les considérer comme des entités distinctes. Ce sont des travaux qui se justifient aujourd'hui pour maintenir les capacités des HUG.

En réponse à un commissaire PLR, M. Clavel explique que ces dépenses sont de l'investissement, alors que les demandes de crédit supplémentaire présentées à la commission des finances portaient sur le fonctionnement. Ils ont réparti selon les commissions compétentes : la commission des travaux pour l'investissement et celle des finances pour le fonctionnement. M. Poggia ajoute que le crédit pour les masques soumis à la commission des finances fait partie du fonctionnement, alors que les respirateurs font partie du matériel mis à l'inventaire qui devra ensuite être amorti.

Un commissaire EAG évoque l'idée d'un hôpital de campagne Covid qui n'a jamais été ouvert. M. Kolly répond qu'au début de la crise, ils ont évalué toutes les options qui existaient, et notamment un hôpital souterrain capable d'être mis en fonction. Il a été inspecté par les services sanitaires et par l'armée ; il s'est avéré que cette infrastructure n'était pas du tout adaptée pour recevoir des patients dans une telle situation sanitaire. Cet hôpital de campagne est donc un leurre, c'est pourquoi ils ont été obligés d'envisager Palexpo ou des tentes sur la plaine de Plainpalais.

Au commissaire EAG qui s'inquiète des capacités hospitalières, M. Poggia explique qu'au plus fort de la vague à Genève, il y a eu une soixantaine de places aux soins intensifs. La difficulté n'est pas de créer des lits, mais d'avoir le personnel adéquat pour traiter les malades. Les HUG ont admirablement géré la crise jusqu'à présent. Le virus est désormais plus contagieux, le variant a supplanté tous les autres. Il est aussi plus agressif : il y a un plus grand pourcentage de patients aux soins intensifs alors que les patients sont plus jeunes. Il rappelle que la vaccination permet de réduire sensiblement les risques d'être hospitalisé. Il y a des réunions régulières pour évaluer les besoins des hôpitaux. A présent, il y a la question des personnes

suisses hospitalisées à l'étranger qu'il faut rapatrier et accueillir dans nos hôpitaux. Aujourd'hui, ils ne sont pas en mesure d'accepter une augmentation croissante des cas aux soins intensifs. Ils vont devoir faire des choix en renonçant à des opérations électorales ; lors des vagues précédentes, ils ont dû renoncer à des transplantations, ce qui a causé des décès. On peut comprendre la colère du personnel soignant qui voit les soins intensifs se remplir de patients non-vaccinés, avec pour conséquence de devoir renoncer à soigner des personnes pour d'autres pathologies.

M. Poggia ajoute que l'hôpital cantonal a réussi à devenir un hôpital exclusivement Covid pendant la première vague, en déplaçant les autres patients dans les établissements privés. Aujourd'hui, il y a aussi des soins intensifs à l'hôpital de La Tour, avec six places. Il est clair que si, à un moment donné, il faut sortir tous les patients non-Covid des HUG pour les mettre ailleurs, y compris dans un hôpital de campagne, ils le feront. La capacité d'hospitaliser et de créer des lits est là, ils l'ont montré en transformant des locaux administratifs en lieux de soins. La capacité n'est pas infinie ; ils comptent aussi sur la solidarité nationale, en espérant que la situation ne s'aggrave pas partout à la fois.

M. Kolly ajoute qu'ils ont créé un socle de base de 91 lits visant à absorber les flux de patients Covid supplémentaires. Ils se sont rendu compte que la typologie des patients les oblige à avoir plus de soins intensifs que par le passé. Ils n'ont pas de problème de capacités architecturales ou de matériel, ils ont 120 respirateurs, quelques centaines de lits adaptables ; il leur manque des compétences en termes de ressources humaines pour les soins intensifs. C'est cela qui les met en difficulté aujourd'hui. Ainsi, ils ont élaboré un programme spécifique avec la HETS pour voir comment augmenter ces compétences en soins intensifs, qui sont des compétences demandées actuellement dans le monde entier. Il leur faut en tout cas entre un an et un an et demi pour monter en compétence suffisamment de personnel pour avoir une base de référence en ressources humaines leur permettant d'augmenter les places en soins intensifs. M. Poggia précise que l'épuisement du personnel fait que le taux d'absence augmente. Ainsi, même ceux qui sont formés ne sont pas toujours à leur poste.

Un commissaire Vert demande d'une part pourquoi ces projets immobiliers prioritaires ne l'étaient pas il y a deux ans, alors qu'ils étaient déjà connus, et d'autre part la raison pour laquelle ce n'est pas l'Office cantonal du génie civil (OCGC) qui finance les travaux de la route de Belle-Idée. M. Kolly répond que les projets n'étaient pas dans le projet initial, car ils n'étaient pas suffisamment mûrs à l'époque. Ils ont dû avancer dans ces projets qui sont maintenant finalisés et chiffrés de manière précise.

Concernant le génie civil, M. Clavel explique que la question a été examinée avec l'OCGC, mais il s'agit d'une route privée sur le domaine des HUG.

Le commissaire Vert relève, concernant les achats de serveurs et de licences, que le crédit de renouvellement 2019 servait à cela. Concernant l'accueil et le tri, il se demande si ce genre de travaux ne fait pas partie du périmètre du crédit de renouvellement. M. Kolly répond que le système d'information lié au Covid n'a rien à voir avec l'exploitation normale, pour laquelle tous leurs crédits étaient déjà engagés. Là, ils ont dû développer de nouveaux systèmes, acheter de nouvelles licences pour pouvoir faire face aux besoins supplémentaires et spécifiques amenés par la crise. Concernant l'accueil, il y a d'une part l'arrivée du Léman Express qui les a amenés à repenser l'accès au bâtiment, et d'autre part les divers chamboulements à la zone d'accueil, notamment en lien avec les travaux des urgences, qui font qu'ils ont dû repenser complètement tous les flux à l'accueil du côté de la rotonde. Ils cherchent à avoir un accueil efficient qui prenne en compte les différents flux ambulatoires, ce qui les amène à devoir changer complètement la configuration. L'entrée principale des HUG était jusqu'à présent à 95% sur la rotonde ; maintenant, avec le Léman Express, les estimations ont fait état d'un rapport 55-45. Il faut élargir les espaces, monter les plafonds, etc. De plus, ils veulent ajouter un contrôle des accès afin de gérer efficacement les flux.

Par ailleurs, le commissaire vert s'interroge sur les 60 respirateurs évoqués en page 4 du projet de loi. M. Kolly explique que l'armée leur a fourni des respirateurs. Dans un premier temps, ils les ont gardés en stock en attendant de voir s'ils avaient vraiment besoin de les acheter. Aujourd'hui, l'armée leur demande de les payer, car cela fait plusieurs mois que les HUG les ont en stock et ils sont considérés comme étant les leurs. Les HUG ont 168 respirateurs fonctionnels – 120 de l'armée et 48 du stock initial. Ils doivent donc en payer 120. Quant au stockage pour les autres cantons, cela n'est plus d'actualité. Les HUG avaient proposé de le faire en stockant les 120 pour les autres cantons, mais l'armée leur demande maintenant de payer les respirateurs. Les HUG, considérant qu'ils en auraient besoin, ont décidé de les payer et de les acheter, notamment pour avoir un stock de roulement assez important lors des maintenances.

Enfin, le commissaire Vert évoque la visite que la commission avait faite l'année passée aux HUG. Les commissaires avaient pu voir des lits neufs achetés au printemps. Il demande s'ils ont acheté ces lits avec le crédit de renouvellement. M. Kolly répond que le crédit de renouvellement leur permet de remplacer chaque année les vieux lits. Il y en a environ 150 à 200 par année dans le crédit de renouvellement. Ces nouveaux lits achetés en urgence

pendant la crise sanitaire ont pu être absorbés dans le crédit de renouvellement.

Un commissaire PLR cite la p. 7 de l'exposé des motifs : « Par ailleurs, la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CEPG) construira pour le compte des HUG un bâtiment situé à l'avenue Beau-Séjour 22-24. Cette construction accueillera le service d'ophtalmologie, l'unité de dermatochirurgie et le centre pied-main ainsi que le futur centre de chirurgie ambulatoire en partenariat avec le groupe Hirslanden. Pour des raisons d'espace et de protection du patrimoine et des paysages, l'Etat via l'office du patrimoine et des sites (OPS) n'autorise ni la construction d'un quai de livraison, ni celle d'une arrivée logistique ». Avec ce système, on fait porter dans un crédit de renouvellement des HUG un montant de 6 MF pour le tunnel de Beau-Séjour, alors que cela devrait être porté dans les coûts du nouveau bâtiment. M. Kolly répond qu'il y a toute la sécurisation du tunnel de Beau-Séjour, mais aussi l'aménagement d'une sortie de secours supplémentaire. Le coût de construction qui reliera cette sortie de secours au centre de chirurgie ambulatoire (CCA) est inclus dans les coûts de construction du bâtiment. Ils proposent dans ces 6 MF uniquement la partie HUG de la sécurisation du tunnel. Cette partie-là ne fait pas économiser aux coûts de construction nouveaux du nouveau bâtiment. Le bâtiment de chirurgie ambulatoire est scindé en deux : il y a une partie de chirurgie ambulatoire, et deux étages supplémentaires purement HUG, sans lien avec le CCA, qui visent à relocaliser le bâtiment d'ophtalmologie.

Discussion et votes

La commission ayant obtenu réponses à ses questions, elle décide unanimement de passer au vote.

1^{er} débat

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 13001 :

Oui : 13 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG)

Non : -

Abstentions : -

L'entrée en matière est acceptée.

2^e débat

Le président procède au vote du 2^e débat :

Titre et préambule pas d'opposition, adopté

| | |
|--------|--------------------------|
| Art. 1 | pas d'opposition, adopté |
| Art. 2 | pas d'opposition, adopté |
| Art. 3 | pas d'opposition, adopté |
| Art. 4 | pas d'opposition, adopté |

3^e débat

Le président met aux voix l'ensemble du PL 13001 :

| | |
|---------------|---|
| Oui : | 13 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG) |
| Non : | - |
| Abstentions : | - |

Le PL 13001 est accepté.

La commission désigne M. Carasso en qualité de rapporteur et décide d'un débat en catégorie III (extraits) avec un délai au 19 octobre 2021.

Projet de loi (13001-A)

ouvrant un crédit d'investissement de 28 000 000 francs supplémentaire à la loi 12464 ouvrant un crédit de renouvellement de 179 225 000 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement des Hôpitaux universitaires de Genève et aux investissements liés à la pandémie de coronavirus

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit supplémentaire d'investissement

¹ Un crédit de renouvellement de 28 000 000 francs (y compris TVA et renchérissement) supplémentaire à la loi 12464 du 13 septembre 2019 ouvrant un crédit de renouvellement de 179 225 000 francs est ouvert pour divers investissements de renouvellement liés aux bâtiments et pour les investissements liés à la pandémie de coronavirus.

² Le montant indiqué à l'alinéa 1 se décompose de la manière suivante :

Investissements COVID

| | |
|---|------------------------|
| – Travaux de séparation des flux COVID-non COVID aux urgences | 900 000 francs |
| – Equipements liés au coronavirus | 7 423 000 francs |
| | <hr/> 8 323 000 francs |

Bâtiments propriété de l'Etat

| | |
|--|-------------------------|
| – Regroupement des unités forensiques du milieu ouvert | 3 500 000 francs |
| – Sécurisation du tunnel de Beau-Séjour | 6 000 000 francs |
| – Rénovation de la route de Belle-Idée | 4 000 000 francs |
| | <hr/> 13 500 000 francs |

Bâtiments propriété des HUG

| | |
|--|------------------------|
| – Rénovation des friches suite aux déménagements des laboratoires à Batlab | 3 177 000 francs |
| – Nouvel accueil Cluse-Roseraie | 3 000 000 francs |
| | <hr/> 6 177 000 francs |

| | |
|--------------|--------------------------|
| Total | 28 000 000 francs |
|--------------|--------------------------|

³ Ce crédit prévoit une subvention d'investissement de 14 500 000 francs et des propres investissements de 13 500 000 francs compte tenu de la convention relative au remaniement parcellaire validée par le Conseil d'Etat en date du 12 décembre 2018.

Art. 2 Planification financière

¹ Ce crédit d'investissement supplémentaire est ouvert dès 2021. Il est inscrit sous la politique publique K – Santé.

² Le disponible budgétaire est annulé à l'échéance du crédit de renouvellement, sauf pour les montants déjà engagés avant ce terme.

Art. 3 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement de l'Etat ou des Hôpitaux universitaires de Genève.

Art. 4 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.